

PREFECTURE DE LA REGION CHAMPAGNE -ARDENNE PREFECTURE DE LA MARNE

Direction départementale des territoires de la Marne Service Environnement Eau Préservation des Ressources Cellule Nature N°NAT 15-03-22

> Arrêté préfectoral portant constitution du comité de pilotage pour la mise en œuvre des documents d'objectif des sites Natura 2000 n°FR2100335 ZSC« Etangs de Belval, d'Etoges et de la Grande Rouillie» et ZPS FR2112003 « Etangs de Belval et d'Etoges »

LE PREFET DE LA REGION CHAMPAGNE-ARDENNE, PREFET DU DEPARTEMENT DE LA MARNE.

Vu la directive européenne n° 92-43/ CEE du Conseil du 21 mai 1992 relative à la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;

Vu la loi N°2001-3 du 3 janvier 2001, portant habilitation du gouvernement à transposer, par ordonnances, des directives communautaires et à mettre en œuvre certaines dispositions du droit communautaire, notamment en son article 3;

Vu l'ordonnance n°2001-321 du 11 avril 2001 relative à la transposition de directives communautaires et à la mise en œuvre de certaines dispositions du droit communautaire dans le domaine de l'environnement ;

Vu le code de l'Environnement et notamment ses articles L.110-1, L.110-2, L.120-1, L 414-1 à L414-7 et R 414-8 à R414-8-6 ;

Vu la désignation en Zone Spéciale de Conservation par arrêté ministériel le 26 décembre 2013 du site FR2100335 « Etangs de Belval, d'Etoges et de la Grande Rouillie » ;

Vu la désignation en Zone de Protection Spéciale par arrêté ministériel le 26 juin 2003 du site FR2112003 « Etangs de Belval et d'Etoges » ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 avril 2001 portant constitution du comité de pilotage du site FR2100335 « Etangs de Belval, d'Etoges et de la Grande Rouillie » ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 avril 2010 portant constitution du comité de pilotage du site FR2112003 « Etangs de Belval et d'Etoges » ;

Considérant la nécessité de mettre à jour les membres du comité de pilotage suite à la modification de certaines collectivités territoriales ;

Considérant l'intérêt de fusionner le comité de pilotage du site FR2100335 « Etangs de Belval, d'Etoges et de la Grande Rouillie » avec le comité de pilotage du site FR2112003 « Etangs de Belval et d'Etoges du fait que les membres de ces 2 comités de pilotage sont les mêmes» ;

Considérant l'intérêt d'intégrer l'association Argonne Parc Naturel régional dans les membres du comité de pilotage.

Sur proposition de Monsieur le Directeur départemental des territoires de la Marne ;

ARRETE

Article 1:

L'arrêté préfectoral du 4 avril 2001 portant constitution du comité de pilotage local pour l'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 FR2100335 « Etangs de Belval, d'Etoges et de la Grande Rouillie » et l'arrêté préfectoral du 6 avril 2010 portant constitution du comité de pilotage local pour l'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 FR2112003 « Etangs de Belval et d'Etoges » sont abrogés.

Article 2:

Il est institué un comité de pilotage local pour la mise en œuvre des documents d'objectifs des sites Natura 2000 ZSC FR2100335 « Etangs de Belval, d'Etoges et de la Grande Rouillie » et ZPS FR2112003 « Etangs de Belval et d'Etoges ». Le comité de pilotage est constitué comme suit : Collectivités territoriales :

- M. le Président du Conseil général de la Marne ou son représentant,
- M. le Maire de la commune de Belval en Argonne ou son représentant,
- M. le Maire de la commune de Givry en Argonne ou son représentant,
- M. le Président de la Communauté de communes de l'Argonne Champenoise ou son représentant,
- M. le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Aisne Supérieure ou son représentant,

Organismes socio-professionnels et associations :

- M. le Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne ou son représentant,
- M. le Président du Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne ou son représentant,
- M. le Président de Marne Nature Environnement ou son représentant,
- M. le Président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux, délégation de Champagne-Ardenne ou son représentant.
- M. le Président de l'Union des sylviculteurs de la Marne ou son représentant,
- M. le Président du Syndicat départemental de la propriété rurale de la Marne ou son représentant,
- M. le Président de la Fédération départementale des chasseurs ou son représentant,
- M. le Président de la Fédération de la Marne pour la pêche et la Protection du Milieu Aquatique
- M. le Président de la Chambre d'agriculture de la Marne ou son représentant,
- M. le Président de Natuurpunt ou son représentant,
- M. le président de l'Association Argonne Parc Naturel Régional

Services de l'Etat et établissements publics :

- M. le Préfet de la Marne ou son représentant ;
- M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ou son représentant,
- M. le Directeur Départemental des Territoires ou son représentant,
- M. le Chef du service départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ou son représentant,
- M. le Chef du service départemental de l'Office National de l'Eau des Milieux Aquatiques ou son représentant,
- M. le Président du Centre régional de la propriété forestière de Champagne-Ardenne ou son représentant,

Article 3:

Le comité de pilotage pourra solliciter l'avis de toute personne ou structure en tant que de besoin. Il veillera également à associer toute personne directement concernée par le site, sous une forme appropriée.

Article 4:

M. le Secrétaire général de la préfecture de la Marne , M. le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Champagne-Ardenne, M. le Directeur départemental des territoires de la Marne, MM. les maires de Belval en Argonne et Givry en Argonne sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chaque membre du comité de pilotage.

Châlons-en-Champagne, le

Pour le Préfet

0 7 AVR. 2015

Francis SOUTRIC

LIUNA

en de la completa del completa de la completa de la completa del completa de la completa del completa del la completa de la completa del la completa del la completa de la completa del la co

A SHOWN A

0 7 AVR 2015

Francie Préfet

g Secrétaire Général

Francis SOUTRIC